



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 03/2019 : Demande de crédit extrabudgétaire pour supplément facture sociale + péréquation intercommunale + réforme policière 2018.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 27 mai 2019 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Ch. Marrel, Président

Municipalité : Mme N. Greiner-Meylan, Municipale

Excusé : M. G. Muheim, Syndic

Chef des Finances : M. M. Rochat

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président
M. J.-Cl. Favre
Mme A. Ramoni-Perret
Mme Ch. Touati de Jonge
M. M. Henchoz, rapporteur

PREAMBULE

En l'absence de notre Syndic Gustave Muheim, la séance de présentation s'est déroulée en présence de Mme Nathalie Greiner-Meylan qui représenta la Municipalité, accompagnée de M. Mathieu Rochat, notre nouveau chef des finances.

Le préavis qui vous est soumis ce soir découle d'un changement fondamental de l'approche municipale relative à la budgétisation et à la comptabilisation du solde de la facture cantonale annuelle liée à la facture sociale, la péréquation intercommunale et à la réforme policière.

ANALYSE

Jusqu'ici était inscrite au budget une estimation de cette facture, qui était ensuite corrigée dans les comptes de l'année concernée par la constitution d'une provision sur la base d'une nouvelle évaluation du solde à payer.

Le plus souvent, ces prévisions de charges se révélaient soit trop élevées ou insuffisantes nécessitant la constitution ou la dissolution de provisions sans compter la gymnastique arithmétique et l'énergie pour établir des prévisions aussi fiables que possible mais rarement justes !

Comme l'explique le préavis, aucune provision n'a donc été constituée lors du bouclage des comptes 2018, en prévision de la facture finale du canton, facture qui nous parvient dans le courant de l'été suivant. Seuls les acomptes réellement payés y figurent. Pour la **péréquation indirecte** (facture sociale), ils se sont montés à CHF 3'150'863.--



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PREAVIS 03/2019 : Demande de crédit extrabudgétaire pour supplément
facture sociale + péréquation intercommunale + réforme policière 2018

Or, le décompte provisoire reçu en avril 2019 pour cette catégorie de charges s'élève à CHF 3'400'240.-- Il en découle un complément à payer sur l'exercice en cours de CHF 249'377.— qui justifie cette demande de crédit extrabudgétaire.

En ce qui concerne la **péréquation directe**, les acomptes comptabilisés dans les comptes 2018 se sont montés à CHF 1'847'744.--. Sur la base d'une estimation du montant de dépenses thématiques devant être rétrocédés à notre Commune, le décompte final devrait laisser apparaître un trop payé de CHF 178'450.--. Une demande de crédit extrabudgétaire pour cette classe de charges n'est donc pas nécessaire.

Quant aux charges cantonales liées à la **réforme policière**, les acomptes versés en 2018 de CHF 243'516.-- se sont révélés supérieurs de CHF 9'871.— au décompte provisoire et n'exige pas une demande de crédit extrabudgétaire.

Il est utile de préciser que ces 3 décomptes présentés par le canton ne sont que provisoires. En effet, les décomptes définitifs seront disponibles dans le courant de juillet seulement. Néanmoins, il faut du sens de présenter ce préavis en parallèle avec celui sur les comptes 2018 pour éviter la convocation d'une nouvelle séance de conseil le mois prochain.

D'autre part, même si le besoin réel provisoire de ces 3 catégories de charges ascende à quelques CHF 61'000.-- (CHF 249'377.— moins CHF 178'450.— moins CHF 9'871.--), la commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité de présenter une demande de crédit se montant à CHF 250'000.--. Cette marge devrait se révéler suffisante au cas où les décomptes définitifs s'écartaient des décomptes provisoires. Elle devrait aussi éviter une convocation d'une nouvelle séance du Conseil durant la pause estivale.

Dans le cas contraire, la Municipalité fera une communication au Conseil.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PREAVIS 03/2019 : Demande de crédit extrabudgétaire pour supplément
facture sociale + péréquation intercommunale + réforme policière 2018

REMARQUES CONCLUSIVES

Comme le mentionne notre rapport sur le préavis 02/2019 des comptes communaux 2018, nous félicitons la Municipalité pour sa décision de renoncer à l'exercice "divinatoire" des chiffres finaux du canton impliquant la constitution d'une provision en fin d'année et de remplacer cette façon de faire par une éventuelle demande de crédit extra-budgétaire une fois les chiffres définitifs connus.

CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 03/2019 «Demande de crédit extrabudgétaire 2019 pour couvrir le supplément Facture sociale 2018, dont à déduire retour sur péréquation directe 2018 et réforme policière 2018»

et vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis précité tel que présenté.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 10 juin 2019

Jean-Pierre BOLAY
Président

Jean-Claude FAVRE

Amélie RAMONI-PERRET

Charlotte TOUATI de JONGE

Michel HENCHOZ, rapporteur
